



Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 2011
Français
Original : anglais/français

Soixante-sixième session

Point 59 de la liste préliminaire*

Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes

Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes

Rapport du Secrétaire général

Additif**

B. Bourses offertes et attribuées

États Membres

Algérie

1. Dans une note verbale datée du 5 avril 2011, la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Au titre de l'année universitaire 2010/11, 950 étudiants sahraouis bénéficient d'une formation offerte par l'Algérie. Selon les filières suivies, ces bourses se répartissent comme suit :

- a) 645 bourses dans les filières littéraires;
- b) 305 bourses dans les filières scientifiques.

Par ailleurs, eu égard au nombre de bourses octroyées par le Gouvernement algérien durant l'année passée qui était de 803, l'augmentation enregistrée cette année est de 18,30 %.

* A/66/50.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



Philippines

2. Dans une note verbale datée du 21 mars 2011, la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que les Philippines parrainaient ou coparrainaient un certain nombre de bourses pour des territoires non autonomes, à savoir :

a) Le programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'appui des priorités de programme;

b) Le programme de bourses UNESCO/Japon pour les jeunes chercheurs;

c) Le programme de bourses UNESCO-L'Oréal destiné à de jeunes femmes se consacrant à l'étude des sciences de la vie;

d) Le programme de bourses coparrainées UNESCO/République populaire de Chine – La Grande Muraille.
